LES TRADUCTIONS FRANÇAISES DU « LIBER DE MORIBUS HOMINUM ET OFFICIIS NOBILIUM SIVE SUPER LUDUM SCACCHORUM » DE JACQUES DE CESSOLES

PAR

ALLEGRIA ANDEREGG

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION LE TRAITÉ LATIN

CHAPITRE PREMIER

L'AUTEUR.

On ignore tout de la vie de Jacques de Cessoles, sinon qu'il est né en Lombardie. Son ouvrage est, en tout cas, antérieur à l'année 1337, date à laquelle Conrad d'Ammenhausen le traduit en allemand, en parlant de l'auteur comme d'un homme pouvant être encore en vie.

CHAPITRE II

LA PLACE DU « LIBER DE MORIBUS »

DANS LA LITTÉRATURE D' « EXEMPLA »

ET PARMI LES OUVRAGES CONSACRÉS AU JEU DES ÉCHECS.

L'ouvrage est divisé en vingt-quatre chapitres, inégalement répartis en quatre sections: I. Historique du jeu des échecs (chap. 1-3); II. Description des pièces nobles (chap. 4-8); III. Description des pièces populaires (chap. 9-16); IV. Généralités sur l'échiquier et les règles du jeu (chap. 17-24). L'invention du jeu est attribuée à un philosophe, Xerxès, qui désirait amener le roi de Babylone à se corriger.

L'auteur a utilisé un ou plusieurs traités d'exempla et le Speculum his-

toriale de Vincent de Beauvais. Son ouvrage est à mi-chemin entre les recueils d'exempla proprement dits et les compilations d'exempla moralisés.

Le jeu des échecs a été employé de manière courante dans la littérature du Moyen Age. Le *Communiloquium* de Jean de Galles (dist. X, chap. vii) est la première tentative d'interprétation symbolique des échecs. Guillaume de Digulleville et Engreban d'Arras, dans son *Dit*, moralisent également les échecs.

CHAPITRE III

INFLUENCE ET UTILISATION DU « LIBER DE MORIBUS ».

Utilisation. — Les Gesta Romanorum, Thomas Hoccleve, Regement of princes (1412), Climente Sanchez, El libro de los Exemplos por ABC (1400-1420), empruntent au Liber de moribus des exempla.

Imitations. — Frère Jean, Ludus cartularum moralisatus (1377), Pierre-Jean Huller, Ludus cartularum (1429), maître Ingold, Guldin Spiel (1450), l'adaptent à d'autres jeux; Guillaume de Saint-André, dans son Jeu des échecs moralisés, qui fait suite au Libvre du Bon Jehan duc de Bretaigne, démarque Cessoles. Le Liber de moribus est l'une des sources de la première partie du traité des échecs de Ruy Lopez de Sigura (1561).

Traductions. — La première en date est celle de Conrad d'Ammenhausen en 1337. L'ouvrage de Cessoles fut traduit ou remanié aux xive et xve siècles en allemand, en bas-saxon, en hollandais, en suédois, en espagnol, en catalan, en italien, enfin en tchèque.

PREMIÈRE PARTIE LES TRADUCTIONS FRANÇAISES

CHAPITRE PREMIER

LES TRADUCTEURS.

Il existe trois traductions à peu près contemporaines et indépendantes l'une de l'autre du *Liber de moribus*. Celle de Jean Ferron seule est datée, du 4 mai 1347, dans le prologue, qui fournit également quelques renseignements sur la personne du traducteur : il était Dominicain à Paris. Le traducteur lorrain est anonyme; sa version, conservée dans le ms. 275 de la Bibliothèque des Bourgeois de Berne, n'est pas datée. Le célèbre traducteur Jean de Vignay, actif entre 1326 et 1341, dédie sa traduction du *Liber de moribus* à Jean de France, alors qu'il était duc de Normandie, ce qui la situe dans les années 1332-1350.

CHAPITRE II

CARACTÈRES COMMUNS AUX TROIS TRADUCTEURS.

Ferron peut ne pas comprendre le texte de Cessoles, jamais sa syntaxe n'en souffrira. S'il ne domine pas toujours son original, il domine sa propre langue; c'est ce qui le distingue complètement de Jean de Vignay et de l'anonyme de Berne. Vignay montre, à côté de tentatives assez heureuses pour rendre tous les termes latins, une incapacité totale à traduire qui le rend inférieur à l'anonyme de Berne; ce dernier est caractérisé surtout par une prolixité souvent confuse.

CHAPITRE III

LA TRADUCTION DE FERRON.

La concision est le trait le plus frappant de la traduction de Jean Ferron. Un emploi habile du pronom lui permet d'alléger beaucoup son style. Il supprime tout ce qui lui paraît secondaire pour ne garder que les notions importantes. Ferron est le seul des trois traducteurs à présenter un caractère constant et unique tout au long de sa traduction. Aucune digression, aucune adjonction étrangère ne viennent allonger le texte qu'il traduit très librement quant à la forme, mais au plus près quant au sens.

CHAPITRE IV

LA TRADUCTION DE VIGNAY.

La négligence, doublée d'une incapacité de comprendre le texte latin ou, s'il le comprend, de le rendre en français, caractérise la traduction de Vignay. Les mêmes exempla se rencontrant chez Cessoles et dans le Speculum historiale que Vignay traduisit également, il est possible d'apprécier l'évolution survenue en quelques années dans ses méthodes de traduction. Il suit beaucoup plus fidèlement le texte latin de Vincent de Beauvais que celui de Cessoles, qu'il tend à interpréter et auquel il fait des adjonctions.

Jean de Vignay a ajouté au texte de Cessoles des exempla et des digressions empruntés à la Légende dorée, aux Otia imperialia, aux Grandes Chroniques de France, au Décret de Gratien. Il émaille son texte de proverbes, de citations diverses, de considérations et de digressions personnelles. Le style des passages de sa façon est aussi embrouillé que celui de ses traductions.

CHAPITRE V

LA TRADUCTION DU MANUSCRIT DE BERNE.

La traduction du manuscrit de Berne présente des caractères beaucoup

plus variés que celles de Ferron et de Vignay. Le traducteur lorrain a surtout un talent de conteur qui fait autant défaut à Ferron, trop concis pour peindre des détails, qu'à Vignay, dont les adjonctions servent uniquement à accentuer le caractère moral de l'ouvrage. Le traducteur de Berne, lui, donne un aspect anecdotique et pittoresque, étranger à l'original latin.

Il n'ajoute que quelques exempla tirés d'autres sources. Il fait surtout des digressions (dont quelques-unes en vers), imagine des dialogues, cite rarement des proverbes.

La langue du manuscrit de Berne est un dialecte du nord de la Lorraine.

CHAPITRE VI

INFLUENCE ET UTILISATION DES TRADUCTIONS DE FERRON ET DE VIGNAY DANS LA LITTÉRATURE DE LA FIN DU MOYEN ÂGE.

Des exempla du Jeu des échecs moralisés ont été repris, dans la traduction de Ferron, par Martial d'Auvergne (Vigiles de Charles VII) et par le Ménagier de Paris; dans la traduction de Vignay, par Christine de Pisan (Mutacion de Fortune). William Caxton a fait sa traduction anglaise, Game and Playe of the Chesse (1474), d'après l'un des manuscrits composites. Philippe de Mézières rapporte, dans le Songe du Vieil Pélerin, les origines du jeu des échecs d'après Cessoles, mais il semble plus probable qu'il l'ait lu dans le texte latin que dans l'une des traductions. Le ms. fr. 1169 de la Bibliothèque nationale a interpolé sept exempla de longueur importante dans le texte de Vignay.

Un compilateur anonyme du xv° siècle, qui disposait des deux traductions de Ferron et de Vignay, les a utilisées pour les refondre dans une compilation hybride, augmentée de digressions personnelles. Elle est conservée dans le ms. fr. 1170 de la Bibliothèque nationale.

DEUXIÈME PARTIE DESCRIPTION DES MANUSCRITS

Manuscrits de Ferron. — Manuscrits de Vignay. — Manuscrits composites Ferron-Vignay. — La version mixte, Bibl. nat., fr. 1170. — La version lorraine.

Les manuscrits conservés témoignent de la préférence accordée à Vignay, représenté par quarante-quatre manuscrits, alors que Ferron n'en compte que onze. A ce nombre, il faut ajouter huit manuscrits composites, dont sept, comportant la traduction de Vignay pour les chapitres xvi, xxiii et xxiv et celle de Ferron pour le reste, semblent avoir une même origine.

La réunion du Jeu des Échecs avec d'autres ouvrages permet de voir dans quel domaine de la littérature il était classé; le traité de Cessoles voisine avec des ouvrages de morale, d'édification, avec des prières et des enseignements des princes. Il se trouve soit avec des ouvrages très lus, soit avec des traités ne dépassant pas l'entendement d'un lecteur moyen.

TROISIÈME PARTIE ÉDITION DES CHAPITRES I-VII

Principes d'édition.

Édition du Jeu des échecs moralisés jusqu'au chapitre des chevaliers (VII): Cessoles-Ferron-Vignay-Berne.

APPENDICES

- I. La moralisation du Jeu des échecs de Jean de Galles (Communiloquium, I, dist. X, chap. vii) et les passages analogues de Jacques de Cessoles, livre IV.
- II. Exempla empruntés à Cessoles par Thomas Hoccleve et par Climente Sanchez.
- III. Passage consacré aux alphins du Jeu des Échecs moralisés de Guillaume de Saint-André.
- IV. Traductions de Jacques de Cessoles en langues autres que le français. Manuscrits et éditions.
- $\mathbf{V.--}$ Le jeu d'échecs au Moyen Age. Règles différentes de celles du jeu moderne.
 - VI. Liste alphabétique des exempla de Cessoles et de ses traducteurs.
 - VII. Sources des adjonctions propres à Vignay.
 - VIII. Exempla propres au ms. fr. 1169 de la Bibliothèque nationale.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS DU MOYEN ÂGE CITÉS

Tableau synoptique des ouvrages d'auteurs divers figurant dans les mêmes manuscrits que Ferron et Vignay.

Représentation de l'échiquier d'après Cessoles.

